

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 24 janvier 2018      Dossier complet le : 5 février 2018      N° d'enregistrement : F.976.12.P.00193

#### 1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'un Centre de Valorisation des Déchets sur la commune de Saint-Pierre au niveau de la ZAC Roland HOARAU à Pierrefonds

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Société Sud Traitement Services

Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur Philippe FREGENCE, Gérant de la Société Sud Traitement Services  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET 

4	8	7	6	7	3	0	9	7	0	0	0	2	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

      Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). 1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Le projet est concerné par les rubriques ICPE suivantes : 2515 (Déclaration) ; 2710-1b (Déclaration Contrôlée) ; 2715 (Déclaration) ; 2716-2 (Déclaration Contrôlée) ; 2790-1 (Autorisation) ; 2791-1 (Autorisation). Le projet sera également concerné par les rubriques suivantes sans dépasser les seuils minimaux de classement : 2713-2 ; 2714-2 ; 2517-3 ; 2711-2 ; 2910-A2 ; 2930-1b ; 4310-2 ; 4320-2.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un Centre de Valorisation des Déchets issus du BTP au niveau de l'ilot 3E du projet de la ZAC Roland HOARAU à Pierrefonds, sur la commune de Saint-Pierre.

L'installation comportera :

- une déchetterie pour la collecte des déchets dangereux ou des déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses et apportés par les usagers,
- une activité de réception et traitement de déchets de plâtre,
- une activité de réception et tri de Déchets Industriels Banals,
- une activité de réception et traitement des déchets de verre,
- une activité de réception et traitement de récipients sous pression,
- une activité de transit, regroupement et tri de déchets dangereux,
- une activité de transit et regroupement de Déchets d'Équipements Électrique et Electroniques.

Ces activités seront implantées sur un espace d'environ 8 100 m<sup>2</sup> à l'intérieur de deux hangars de 468 m<sup>2</sup> et 2 349 m<sup>2</sup>.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La SARL Sud Traitement Services exploite actuellement un centre de tri et traitement des déchets du BTP, situé Chemin Badamier à Saint-Pierre. Cette Installation Classées pour la Protection de l'Environnement a fait l'objet d'une procédure d'autorisation d'exploiter en juillet 2016, dans le cadre de la régularisation administrative des activités existantes. Cependant, l'interprétation de la DEAL relative au règlement du PLU de la commune de Saint-Pierre et aux orientations du Schéma de Mise en Valeur de la Mer implique que l'instruction du dossier de demande d'autorisation relative à l'implantation de ces activités classées sur les terrains concernés risque de ne pas aboutir favorablement.

La SARL STS souhaite ainsi transférer une partie de ses activités au niveau de l'îlot 3E du projet de la ZAC Roland HOARAU à Pierrefonds.

Cette nouvelle installation permettra de maintenir les activités de la SARL STS sur le secteur de Saint-Pierre, tout en développant de nouvelles opportunités.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les terrains concernés par le projet ont fait l'objet d'une extraction dans le cadre de l'autorisation préfectorale de la société TERALTA Granulat Béton Réunion (Arrêté n°2011-606/SG/DRCTCV du 21 avril 2011) et ont été remblayés en partie. Aucun terrassement important ne sera donc nécessaire.

Le couvert végétal est principalement composé de friche.

La phase travaux va consister à :

- construire le hangars principal de 2 349 m<sup>2</sup> et le hangar secondaire de 468 m<sup>2</sup>, qui vont accueillir les activités industrielles,
- construire le hangar "Atelier" pour l'entretien des engins de 200 m<sup>2</sup>,
- construire le bâtiment accueillant les bureaux, un réfectoire, les vestiaires du personnel et les sanitaires de 150 m<sup>2</sup>,
- la mise en place de l'aire de lavage des engins, ainsi que l'aire de stockage et dépotage de la double cuve de GNR (5 000 L) et de GR (15 000 L),
- la mise en place des voiries (étanches) et des aires de stationnement des engins (étanches) et des véhicules légers (semie-étanche),
- mise en place du pont bascule,
- mise en place des réseaux de gestion des eaux pluviales, des deux séparateurs à hydrocarbures, du bassin d'infiltration des eaux pluviales, du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie et des espaces verts.

La durée prévue des travaux est d'environ 9 mois.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le Centre de Valorisation des Déchets de la société STS recevra environ 17 500 tonnes de déchets par an issus des professionnels du BTP du secteur sud.

Cette installation permettra :

- De collecter les déchets dangereux apportés par le producteur initial (batteries, huiles usagées, lampes, piles, peintures) au niveau d'un espace spécialement dédié à cette activité au niveau du hangar secondaire. Ces déchets seront ensuite envoyés vers des installations spécialisées pour être valorisés ou détruits.
- De recevoir et trier des déchets dangereux reçus en mélange (amiante liée, récipients sous pression, DEEE), avant renvoi vers une installation spécialisée ou vers une filière de valorisation en interne (récipient sous pression). Cette activité sera réalisée au niveau de l'espace dédié au transit des déchets dangereux à l'intérieur du hangar secondaire.
- De recevoir les déchets de verre non dangereux inertes et non inertes en vue d'une valorisation par broyage via une chaîne spécifiquement étudiée pour la production de différents granulats de verre. Cette activité sera réalisée à l'intérieur du hangar principal.
- De mettre en place une filière locale de recyclage des déchets de plâtre par broyage et tamisage via une chaîne spécifique, en vue d'une valorisation dans la fabrication des ciments (la poudre de plâtre se substituant au gypse). Cette unité sera positionnée dans le hangar principal.
- De mettre en place une unité de valorisation des récipients sous pression (bouteilles de gaz, extincteurs à gaz et à poudre, etc.), via une installation qui séparera les gaz/poudres des récipients en métal. Cette activité sera réalisée à l'intérieur du hangar secondaire sur un espace spécifique.
- De recevoir et trier des Déchets Industriels Banals (DIB) au niveau du hangar secondaire afin de séparer les différents éléments valorisables (plastiques, bois, papier, etc.) pour être recyclés. Les éléments non valorisables seront broyés et envoyés en ISDND.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie globale du projet :	8 100 m <sup>2</sup>
- Hangar principale accueillant le transit et traitement des déchets de plâtre et de verre :	468 m <sup>2</sup>
- Hangar secondaire accueillant les activités de transit et traitement des DIB, de transit et traitement des récipients sous pression (extincteurs), de regroupement et transit de déchets dangereux et de DEEE :	2 349 m <sup>2</sup>
- Hangar "Atelier" pour la réparation et l'entretien des engins :	200 m <sup>2</sup>
- Bâtiment administratif :	150 m <sup>2</sup>
- Voiries, espaces verts, pont bascule, aires "Ressourcerie" et aires étanches :	4 933 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Îlot 3E du projet de la ZAC Roland HOARAU à Pierrefonds, sur la commune de Saint-Pierre (97410). Parcelles cadastrales section CR n°11, 867 et 881 en partie

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 55° 25' 17" E Lat. 21° 18' 07" S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à plus de 1,4 km de l'Océan Indien et n'est pas concerné par les espaces remarquables du littoral. Les plus proches sont situés au niveau de l'embouchure de la Rivière Saint-Etienne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est en partie inclus dans le périmètre de protection de l'ancienne usine sucrière de Pierrefonds inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (22 octobre 1998). Ce bâtiment, implanté à plus de 450 mètres à l'est du projet, rappelle et symbolise très bien la vocation industrielle retenue depuis plusieurs décennies pour cette zone. Le projet s'inscrit donc dans la continuité des activités industrielles actuelles, en restant dans un ensemble homogène.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR relatif aux inondations et mouvements de terrain de la commune de Saint-Pierre approuvé le 1er avril 2016 : le site du projet n'est pas concerné par un risque d'inondation et est classé en risque faible mouvement de terrain. Aucune prescription ne s'applique au projet. - PPR relatif aux aléas littoraux en cours de réalisation : le projet est situé à plus de 1,4 km de l'Océan Indien, il n'est donc pas concerné par le zonage de ces aléas.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera alimenté en eau par le réseau d'irrigation de la SAPHIR, pour le lavage des engins et l'alimentation de l'installation de traitement des déchets de verre. Les sanitaires seront alimentés par le réseau d'eau potable. L'installation de la société STS va consommer de l'eau pour : - le lavage des engins à hauteur de 500 m3 par an, - l'alimentation des 4 sanitaires répartis sur le site pour environ 281 m3/an, - l'alimentation de l'installation de traitement du verre avec 500 m3/an. Soit une consommation d'eau d'environ 1 000 m3/an pour le réseau d'irrigation et 281 m3/an pour le réseau d'eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un terrassement sera réalisé pour la mise en place des voiries, des fondations des bâtiments ainsi que le bassin d'infiltration et le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie en phase travaux. Si les matériaux ne peuvent pas être réutilisés directement, il seront envoyés vers un autre site de la société STS pour recyclage et valorisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet ayant subit récemment un remblaiement partiel suite à l'exploitation du terrain en carrière, le couvert végétal actuel est pratiquement absent et la faune présente est très pauvre. Le projet dans sa phase travaux ainsi qu'en phase d'exploitation tiendra compte des enjeux environnementaux locaux et notamment vis-à-vis de l'avifaune marine. En effet, les travaux ne seront pas réalisés la nuit. Lors de l'exploitation, l'éclairage artificiel sera principalement présent à l'intérieur des bâtiments. L'éclairage extérieur sera limité au maximum et adapté (éclairage dirigé vers le sol, etc.). Les excavations du sols seront très faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est à vocation urbaine d'après le PLU de la commune de Saint-Pierre (AUzp). Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un risque d'inondation, de submersion marine ou d'érosion relatif au recul du trait de cote. La zone du projet est classée en risque faible mouvement de terrain. La zone du projet est classée en risque de sismicité de niveau 2 (faible). Le risque cyclonique est présent comme partout ailleurs sur l'île de la Réunion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le traitement des déchets de verre et de plâtre par broyage sont susceptibles d'émettre des poussières toxiques pour la santé humaine. Cependant, plusieurs systèmes seront mis en place pour réduire les émissions de poussière (système d'aspiration de type cyclone, capotage étanche des broyeurs et des cribles). Le traitement des DIB et des récipients sous-pression n'engendreront pas de risques sanitaires. De plus ces activités seront réalisées dans des hangars. Le projet est susceptible d'être concerné par les poussières émises par les sites industriels existants à proximité (carrières).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer un trafic : - de camions pour l'apport des déchets sur le site et l'envoi des matières recyclées pour valorisation (environ 16 passages par jour soit 3 756 passages par an), - de véhicules légers par le personnel de l'installation (environ 36 passages par jour, soit 9 360 par an)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les équipements de traitement des déchets (broyeurs, cribles) et le passage des camions sont susceptibles d'émettre du bruit. Cependant, les activités de traitement seront placées à l'intérieur des hangars, permettant de limiter significativement la dispersion des émissions sonores. Les voiries seront revêtues, la vitesse sur le site sera limitée à 10 km/h, les engins roulant seront conforme à la réglementation. Le projet est susceptible d'être concerné par des émissions sonores provenant des sites Industriels à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de jour et ne nécessiteront aucun éclairage. Lors de l'exploitation, l'éclairage artificiel sera principalement présent à l'intérieur des bâtiments. L'éclairage extérieur sera limité au maximum et adapté pour limiter les nuisances vis-à-vis de l'avifaune marine (éclairage dirigé vers le bas, choix des couleurs, détecteur de présence avec minuterie, etc.). Le projet est susceptible d'être concerné par les émissions lumineuses provenant des autres activités de la ZAC Roland HOARAU.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement et la manipulation des déchets sont susceptibles d'engendrer des émissions de poussières. Cependant, des dispositifs spécifiques seront mis en place sur les équipements (capotage des cribles, broyeurs, systèmes d'aspiration des poussières), les aires de traitement et transit des déchets seront étanches et placées dans des hangars. Aucune émission de poussière ne sera engendrée par le passage des camions car les voiries seront revêtues et nettoyées régulièrement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets d'eau pluviale dans le sol par infiltration via un bassin d'infiltration, après traitement. Les eaux provenant des toitures seront séparées des eaux des voiries et seront infiltrées directement dans le bassin. Les eaux des voiries et des aires étanches non couvertes seront traitées par deux séparateurs à hydrocarbures avant infiltration dans le bassin. Les eaux utilisées dans le procédé de traitement des déchets de verre seront intégralement recyclées. Aucun rejet liquide industriel ne sera réalisé dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun effluent en dehors des boues issues des deux séparateurs à hydrocarbures. Ces équipements seront entretenus régulièrement par une société agréée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement des déchets de verre, de plâtre et des récipients sous-pression va engendrer des déchets valorisables non dangereux inertes (sable de verre) et non inertes (broyats de plâtre, carcasses métalliques, broyats de DIB). Le tri des DIB va permettre de valoriser une partie des déchets (plastiques, métaux, etc.) et produira des déchets non valorisables qui seront broyés et envoyés en ISDND pour être enfouis. Aucun déchet dangereux ne sera produit sur le site en dehors des boues des séparateurs à hydrocarbures.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le programme de développement de la ZAC Roland HOARAU sur le secteur de Pierrefonds. Il viendra par conséquent conforté le caractère industriel de la zone. Concernant l'ancienne usine sucrière de Pierrefonds inscrit en monument historique, le projet ne portera pas atteinte à ce symbole de la vocation industrielle passée. En effet, le projet s'inscrit dans la continuité des activités industrielles actuelles, en restant dans un ensemble homogène. De plus, du fait de son éloignement (450 m), le risque de co-visibilité est faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone à urbaniser d'après le PLU de la commune de Saint-Pierre (AUzp), ainsi que dans le périmètre du projet de la ZAC Roland HOARAU à Pierrefonds. Le projet permettra ainsi de développer l'activité industrielle du secteur.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Projet d'aménagement de la ZAC Pierrefonds (ZAC Roland HOARAU) de la commune de Saint-Pierre, à proximité immédiate du site.
- Projet d'extension des Installations de traitements des déchets non dangereux de la Rivière Saint-Etienne de la société ILLEVA, à 230 mètres au nord-ouest du site.
- Projet d'aménagement de la ZI n°4 de la commune de Saint-Pierre, à 3 km au sud-est du site.
- Projet d'exploitation d'une carrière et d'une installation de stockage de déchets inertes par la société PREFABLOC AGREGATS, à 2,7 km au sud-est du site.
- Projet d'exploitation d'une unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés de la société SMD CDI, à 5,8 km au sud-est du site.
- Projet de construction d'un ensemble commercial dans la ZAC CANABADY, à 5,9 km au sud-est du site.

Des effets cumulés entre ces projet et celui de la société STS sont susceptibles d'être observés et concernent principalement les émissions de poussières et l'augmentation du trafic. Cependant, ces effets restent relativement faibles du fait de l'éloignement de certains projet (ZAC CANABADY, unité traitement des DASRI, carrière PREFABLOC AGREGATS, ZI n°4), de la capacité importante que peut supporter les axes routiers à proximité (RN1, RN2) et de la mise en place de système de limitation des émissions de poussière sur le site de STS. De plus, l'augmentation du trafic routier induit par le projet ne devrait pas être important car déjà existant en partie sur le site historique de la société STS.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet de Centre de Valorisation des Déchets de la société STS sera positionné dans une Zone d'Aménagement Concerté équipée de toutes les infrastructures nécessaires pour accueillir ce type d'installation (réseaux, accès, emplacement cohérent avec l'urbanisation existante, etc.).

Une première analyse des enjeux environnementaux et sanitaires du projet, ainsi qu'une description des mesures envisagées pour éviter et/ou réduire les impacts a été réalisée et est annexée à cette demande.

Les principaux enjeux environnementaux et sanitaires ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- gestion des eaux pluviales et des risques de pollution des sols aux hydrocarbures,
- insertion soignée du projet dans le paysage,
- limitation et adaptation de l'éclairage extérieur pour limiter les incidences sur la faune nocturne (avifaune marine et chauve-souris),
- gestion des émissions de poussières et de bruit des installations avec des systèmes efficaces et positionnement dans des hangars entièrement couverts,
- choix du trajet des camions pour limiter les incidences de l'augmentation du trafic routier induite par le projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La première analyse des enjeux environnementaux et sanitaires du projet a permis de démontrer qu'après mise en place des mesures envisagées pour éviter et/ou réduire les impacts, le Centre de Valorisation des Déchets ne présentera aucun effet négatif significatif.

Par ailleurs, du point de vu environnemental et des risques naturels, il est nécessaire de rappeler que le site du projet n'intercepte aucun zonage réglementaire ou périmètre à statut.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact sur l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : Analyse des enjeux environnementaux et sanitaires du projet de Centre de Valorisation des Déchets de la société STS et mesures ERC envisagées

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Pierre

le, 24 janvier 2018

Signature

  
**SUD TRAITEMENT SERVICES**  
Stephane Badamier  
97410 SAINT-PIERRE  
Tél : 02 62 45 25 60 - Fax : 02 62 49 08 22  
SIRET : 487 673 097 00027 - APE : 3832 Z

